MAIRIE
DE
29160 – CROZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 16 septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Mme Françoise LE MONZE, Maire

DATE DE CONVOCATION

09.09.2026

DATE D'AFFICHAGE

24.09.2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	28
Votants	29

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Bruno Voïta avec procuration à Sylvie Thouard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Excusé : Richard Pouliquen, Trésorier

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, responsable de communication – Catherine Caparros, responsable ressources humaines

N° 088/2026

OBJET :

4 – PERSONNEL COMMUNAL

4-2) Convention relative à l'expérimentation de la mise à disposition du module GPEEC et à l'accompagnement des collectivités dans son usage

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère propose aux collectivités du département du Finistère et à leurs établissements publics de pouvoir leur mettre à disposition un module informatique « Anticipation RH » (GPEEC) visant à faciliter leurs travaux de réflexion en vue de l'élaboration d'une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences.

Ce module, accessible via l'application « Données sociales », utilisée pour le remplissage du rapport social unique, permet d'obtenir trois types d'analyse :

- une analyse « Collectivité », déclinable par directions et par services, permettant de définir les besoins futurs en matière de recrutement et de formation ;

- une analyse « Métiers », permettant de gérer les mobilités internes et d'identifier les profils compatibles avec les postes ouverts ;

- une analyse « Agent » permettant d'accompagner les agents dans leurs demandes de mobilité et de reconversion.

Un accompagnement technique à l'utilisation de ce module est effectué par le Centre de Gestion.

Le recours à cet outil nécessite la signature préalable d'une convention avec le Centre de Gestion, qui précise les modalités pratiques liées à sa mise à disposition.

S'agissant d'une expérimentation, aucune participation financière ne sera demandée.

Considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir disposer d'éléments pertinents et fiables visant à nourrir ses réflexions en matière de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences,

La présente convention d'expérimentation prendra effet à compter du 1er octobre 2026 pour une durée d'un an.

La Maire certifie que la présente délibération
a été déposée en Préfecture de Quimper
au titre du contrôle de légalité
le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés
le

La Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20260923-088-2026-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026

Vu les dispositions du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- accepte de recourir à la mise à disposition du module « Anticipation RH » (GPEEC) proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère ;

- autorise Mme la Maire à signer la convention d'expérimentation correspondante.

A Crozon, le 23 septembre 2026

La Maire,

Françoise LE MONZE

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20260923-088-2026-DE
Date de télétransmission : 23/09/2026
Date de réception préfecture : 23/09/2026